

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à 20 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie du PLESSIS FEU AUSSOUX.

Etaient présents :

Isabelle GUYOT, Patrick CHEVRY, Nathalie DOUKHAN, David MATIAS, Raynal SOYEZ, François BIDAULT, Sandrine LEGRAND, Céline BOUTIGNY, Maryline COLAS, Enrico PIRES, Anna Maria SANTOS MARQUES, Stéphane AUVRAY, Isabelle PERIGAULT.

Absents : Michel DA CRUZ (pouvoir à François BIDAULT) – Floriane ROUSSELET (pouvoir à Isabelle GUYOT)

Secrétaire de séance : Céline BOUTIGNY

Mme le maire déclare la séance ouverte et informe que le vote des taux de la fiscalité directe locale inscrit à l'ordre du jour est reporté ultérieurement car nous sommes en attente des taux du Département.

Le procès-verbal du 11 janvier 2023 a été adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Compte Administratif 2022 présente un résultat global de clôture de **342 395,25 €** qui se détaille comme suit :

• Fonctionnement

Dépenses	446 960,43 €
Recettes	420 043,53 €
Résultat de l'exercice	- 26 916,90 €
Excédent antérieur reporté	334 363,19 €
Résultat de clôture (excédent)	307 446,29 €

• Investissement

Dépenses	31 638,90 €
Recettes	120 476,14 €
Résultat de l'exercice	88 837,24 €
Excédent antérieur reporté	- 53 888,28 €
Résultat de clôture (excédent)	34 948,96 €

Mme GUYOT sort, Mr CHEVRY met au vote le compte administratif.

Le Compte Administratif 2022 est adopté et signé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2022 « commune »

Le Compte de Gestion 2022 du Receveur Municipal, conforme au Compte Administratif 2022 et présentant les mêmes résultats, est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décident d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement 2022 sur le budget primitif 2023 :

- Au compte 001 (R) : 34 948,96 €
- Au compte 002 (R) : 307 446,29 €

BUDGET PRIMITIF 2023 « M14 »

Mme GUYOT fait l'exposé du budget primitif de la Commune pour 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Fonctionnement 644 545,29 €
- Investissement 349 005,96 €
- TOTAL BUDGET 993 551,25 €

Le budget primitif de la Commune pour 2023 est approuvé à l'unanimité.

FONDS D'EQUIPEMENT RURAL : Demande de subvention exercice 2023

RESTAURATION CHARPENTE, COUVERTURE ET CLOCHER DE L'EGLISE ET RESTAURATION DE LA SACRISTIE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipeement Rural a pour objet la restauration charpente, couverture et clocher de l'église et restauration de la sacristie pour un montant global de travaux de 141 281,25 € H.T afin de préserver son patrimoine.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** la rénovation de la toiture et clocher de l'église et restauration de la sacristie.
- **Approuve** le projet d'investissement pour un montant H.T. : 141 281,25 €
T.T.C : 164 961,50 €
- **Sollicite** l'aide financière du Département au titre du Fonds d'Equipeement Rural 2023 à hauteur de 50 % pour un montant de 50 000 €.
- **Arrête** les modalités de financement dont détail ci-après :

Coût des travaux TTC :	164 961,50 €
Subvention Département-FER 2023 (50 %) :	50 000,00 €
Subvention DETR/DSIL 2023 (40 %) :	56 512,50 €

Reste à la charge de la commune :	58 449,00 €
<u>Financement :</u>	
Fonds propres :	58 449,00 €

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de la subvention,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,

RESTAURATION CHARPENTE, COUVERTURE ET CLOCHER DE L'EGLISE ET RESTAURATION DE LA SACRISTIE

DETR / DSIL 2023 : demande de subvention exercice 2023

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de restaurer la toiture et clocher de l'église suite à des infiltrations par le toit et aussi la restauration de la sacristie pour un montant global de travaux de 141 281,25 € HT afin de préserver son patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** les travaux de rénovation de la toiture et clocher de l'église et la restauration de la sacristie.
- **Approuve** le projet d'investissement pour un montant H.T. : 141 281,25 €
T.T.C : 164 961,50 €
- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat - DSIL 2023 à hauteur de 40 % pour un montant de 56 512,50 €
- **Arrête** les modalités de financement dont détail ci-après :

• Coût des travaux TTC :	164 961,50 €
• Subvention Etat – DETR / DSIL 2023 (40 %) :	56 512,50 €
• Subvention Département – FER 2023 (50 %) :	50 000,00 €

• Reste à la charge de la commune :	58 449,00 €
• <u>Financement</u> :	
• Fonds propres :	58 449,00 €

- **S'engage** à ne pas commencer les travaux avant la notification de l'attribution de la subvention.
- **Autorise** Mme GUYOT, Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.

MANIFESTATION « TRAIL »

A l'occasion de la manifestation « TRAIL » le 8 octobre 2023, il y a lieu de fixer les tarifs ci-dessous :

Parcours du 3 km

- 2 € par personne « pré-inscription »
- 4 € par personne « inscription sur place »

Parcours du 6 km

- 9 € par personne « pré-inscription »
- 11 € par personne « inscription sur place »

Parcours du 15 km

- 11 € par personne « pré-inscription »
- 13 € par personne « inscription sur place »

Marche / course enfants – 11 ans

- Gratuit

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer les tarifs ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.